

**— université**  
**— LUMIÈRE**  
**— LYON 2**

Projet de Fondation de l'Université Lumière Lyon 2

Information – CA 17/11/2023

## Ordre du jour

1. Rappel du projet de Fondation
2. Vers une fondation universitaire : présentation du modèle
3. Un mandat pour la Fondation de l'université Lumière Lyon 2

# 1. Le projet

- Possibilité ouverte aux universités depuis la loi du 10 août 2007, la création d'une fondation constitue un projet transversal et majeur pour amplifier la contribution de l'université à la société
- Les objectifs fixés :
  - ✓ renforcer l'ouverture de l'université sur le monde socio-économique,
  - ✓ imaginer de nouvelles collaborations et des synergies inédites,
  - ✓ amplifier et structurer la politique partenariale conduite jusqu'à ce jour au service de l'intérêt général

## **2. Vers une fondation universitaire**

Cinq types de fondation : **les fondations d'utilité publique, les fondations de coopération scientifique, les fondations partenariales, les fondations universitaires et les fondations abritées.**

**2 types de fondation adaptés au projet ont été étudiés :**

Fondation abritée

Fondation universitaire

**→ Choix d'une fondation universitaire**

## 2. Vers une fondation universitaire

[Article L719-12](#) du code de l'éducation.

- Un objet spécifique : la constitution en vue de "*la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur*".
- **Initiative de création par EPSCP** ou par un PRES ayant le statut d'EPCS.
- Nécessité de réunir un **établissement public abritant et au moins un fondateur**. Cf. limitation de l'apport des personnes publiques à 50 % du montant de la dotation initiale.
- Aucun montant minimal pour la dotation initiale qui est consommable.
- **Structure intégrée au sein de l'université** donc pas de personnalité morale.
- Autonomie financière sous la forme d'un budget et de comptes et de leur intégration dans le budget et le compte financier de l'établissement public. La fondation peut être qualifiée de **caisse ou de service budgétaire interne à l'université**.
- Durée illimitée.
- **Gestion de droit public** mais partiellement inspirée des fondations privées en fonction des clauses contenues dans les statuts de la fondation. **Grande souplesse pour la rédaction des statuts** : liberté d'organisation avec le choix du mode de gouvernance
- Création rapide car instituée sans le contrôle de l'Etat.

### 3- Principes de la Fondation de l'université Lumière Lyon 2

- **Une gouvernance au service du projet d'établissement** et de ses politiques transversales : la fondation sera directement rattachée à la présidence de l'université notamment ;
- **Un projet fondé sur les valeurs de l'université** et ses engagements dans la société, pour une université actrice de son territoire ;
- **Un soutien et une valorisation de tous les domaines disciplinaires**, dans leur diversité et leur richesse ;
- **Une transparence et rigueur dans le fonctionnement de la fondation**, sur l'origine des fonds collectés et les financements accordés.

## Les sujets prioritaires

1. Solidarité et lutte contre la précarité et l'exclusion
2. Réussite et égalité des chances
3. Inclusion, égalité femme-homme, handicap
4. Sciences, partage des savoirs et défis contemporains
5. Culture et créativité
6. Campus et territoires

## Gouvernance et statuts

- Un conseil de gestion : Présidente de l'université est membre de droit
  - 12 à 18 membres
  - 3 collèges minimum
    1. Collège des représentant·es de l'établissement : Le Président de l'Université et des référents de différentes filières éco, ou services
    2. Collège des représentant·es des membres Fondateurs: entreprises
    3. Collège des personnalités extérieures
    4. *un quatrième collège, des « ambassadeurs » à l'étude*
- ✓ *Tous les membres du conseil de gestion sont désignés sur proposition du Président de la Fondation, après consultation du Président de l'Université, des membres du bureau et des membres fondateurs, et élus par le conseil d'administration de l'Université*



## Notre feuille de route

- Information sur le projet auprès de notre CA de novembre
- Constitution du conseil de gestion et du collège des fondateurs
- Recrutement d'un chargé.e de création de la fondation
- CA de janvier 24 : délibération statutaire actant de la création de la FU,
- CA février 24 : délibération d'approbation des statuts de la FU.

